SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DE L'AEROPORT INTERNATIONAL DE TOURS VAL DE LOIRE

PREFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
- 7 JUIL. 2014
COURRIER

COMITE SYNDICAL DU 25 JUIN 2014

Convocations adressées le 18 juin 2014

Nombre de délégués titulaires en exercice : 11
Nombre de délégués titulaires présents : 7
Nombre de délégués suppléants présents : 1
Nombre de délégués votants : 9

Membres titulaires présents :

Monsieur Jean-Gérard PAUMIER, Président – Monsieur Claude-Pierre CHAUVEAU, 2ème Vice-Président – Monsieur Patrick POIRIER, 3ème Vice-Président – Monsieur Christian BRAULT – Monsieur Gilles DEGUET – Monsieur Bruno FENET – Monsieur Serge BABARY

Membres titulaires excusés :

Monsieur Frédéric AUGIS, qui a donné pouvoir à Monsieur Christian BRAULT,

Monsieur Alain MICHEL, qui a donné pouvoir à Monsieur Claude-Pierre CHAUVEAU,

Madame Mélanie FORTIER, 1ère Vice-Présidente – Monsieur Jean-Marie BEFFARA.

Membre suppléant présent :

Monsieur Bertrand RITOURET.

CS 14.06.06 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2013

Monsieur Jean-Gérard PAUMIER, Président, donne lecture du rapport suivant :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-31,

Il est proposé au Comité Syndical d'adopter la délibération suivante :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Payeur Départemental accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2013 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013, par Monsieur le Payeur Départemental, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Comité syndical adopte.

(8 votes pour – 1 abstention : Monsieur Gilles DEGUET)

.....

Acte exécutoire le .....07 JUIL. 2014..... *après transmission et publication ; les actes de portée individuelle devant être notifiés.*

Le Président du Syndicat Mixte

Syndicat Mixte Aménagement Développement Aéroport Tours Val de Loire

Jean-Gérard PAUMIER